

Le projet de loi relatif aux OGM sera voté demain !!!!!

Le collectif (Collectif Béarn pour un Moratoire OGM) s'associe à la journée nationale de mobilisation pour une agriculture sans ogm (Voir communiqué de presse)

La loi concernant les OGM passe en dernière lecture à L'Assemblée Nationale le 14 mai 08.

Notre collectif s'oppose à cette loi qui organise la dissémination généralisée des OGM.

Cette loi ne répond ni aux exigences de la société et des consommateurs, ni à celles de la majorité des agriculteurs et apiculteurs. C'est une véritable violation du principe de précaution sur le plan sanitaire et environnemental :

- Ce projet de loi prétend organiser une co-existence reconnue impossible. Des cas récents de contaminations sont avérés. En Poitou-Charentes, par exemple, les analyses spécifiques au cahier des charges de l'agriculture biologique viennent de prouver qu'un maïs bio a été contaminé même à 25 kms de distance de la parcelle de maïs transgénique la plus proche.
- La société civile n'aurait qu'un avis consultatif.
- Les conditions de mise en culture seraient définies par décrets.
- Le législateur se refuse à définir ce que signifie : "sans OGM", alors qu'en 2003, une circulaire du Ministère de l'économie et des finances donnait la définition suivante: "Sans OGM, signifie que la présence de toutes traces d'OGM doit être exclue"*.
- La loi ne définit pas de co-responsabilité des semenciers dans les préjudices susceptibles d'être causés.

Nous demandons à nos députés, en accord avec l'opinion majoritaire de leurs électeurs, de voter contre cette loi qui organise la contamination.

Les députés du Béarn ont voté "contre", en première lecture, nous les encourageons à réitérer leur vote. Mais les députés des circonscriptions Basque (Mr Grenet et Mr Poulou) ont voté pour, nous leur rappelons leur responsabilité.

Nous soulignons que le Conseil régional d'Aquitaine s'est prononcé contre la culture des OGM en plein champ : "les cultures d'organismes génétiquement modifiés en plein champ doivent être purement et simplement interdites afin de protéger les productions conventionnelles, les productions sous signes de qualité (Label, AOC, I.G.P.) ou en agriculture biologique." La région Aquitaine fait partie des quinze régions françaises signataires de la "Charte de Florence" (régions européennes se voulant sans ogm)

Nous ne sommes pas opposés à la recherche sur les OGM pourvu qu'elle se fasse en milieu confiné. En ce qui concerne l'agriculture, il existe aussi d'autres voies de recherche possibles, parmi les plantes déjà existantes à l'état naturel ou domestiquées, qui mériteraient une plus grande attention...

Localement, le catalogue de Pau-Euralis reçu par les agriculteurs en octobre 2007 proposait à la vente des semences OGM, interdites depuis l'activation de la clause de sauvegarde. Qui nous garantit que ces maïs OGM n'ont pas été semés ?

Les élus qui vont voter ce mercredi 14 mai, ont une très lourde responsabilité:

- L'agriculture de terroir, les agricultures labellisées sont fortement menacées,
- La biodiversité est directement mise en danger (la faune, les abeilles et d'autres pollinisateurs ou encore la flore)
- Nous n'aurons plus la liberté de consommer ou produire sans OGM.

Qui sera responsable si un problème sanitaire, par exemple, s'avérait lié aux plantes OGM dans quelques années ?

Nous demandons à nos députés de privilégier l'intérêt général et non quelques intérêts financiers.

*En d'autres termes, le seuil à retenir dans ce cas est la limite de détection à l'analyse et nullement la limite de quantification ou encore le seuil de présence fortuite de 0,9%.

Le Collectif BEARN pour un moratoire sur les OGM : <http://cbmo.over-blog.org/>

Tél: 06 82 24 64 54

Prochaine étape: le samedi 24 mai, nous invitons le public à se joindre au pique-nique à côté de l'établissement MONSANTO de Peyrehorade....

